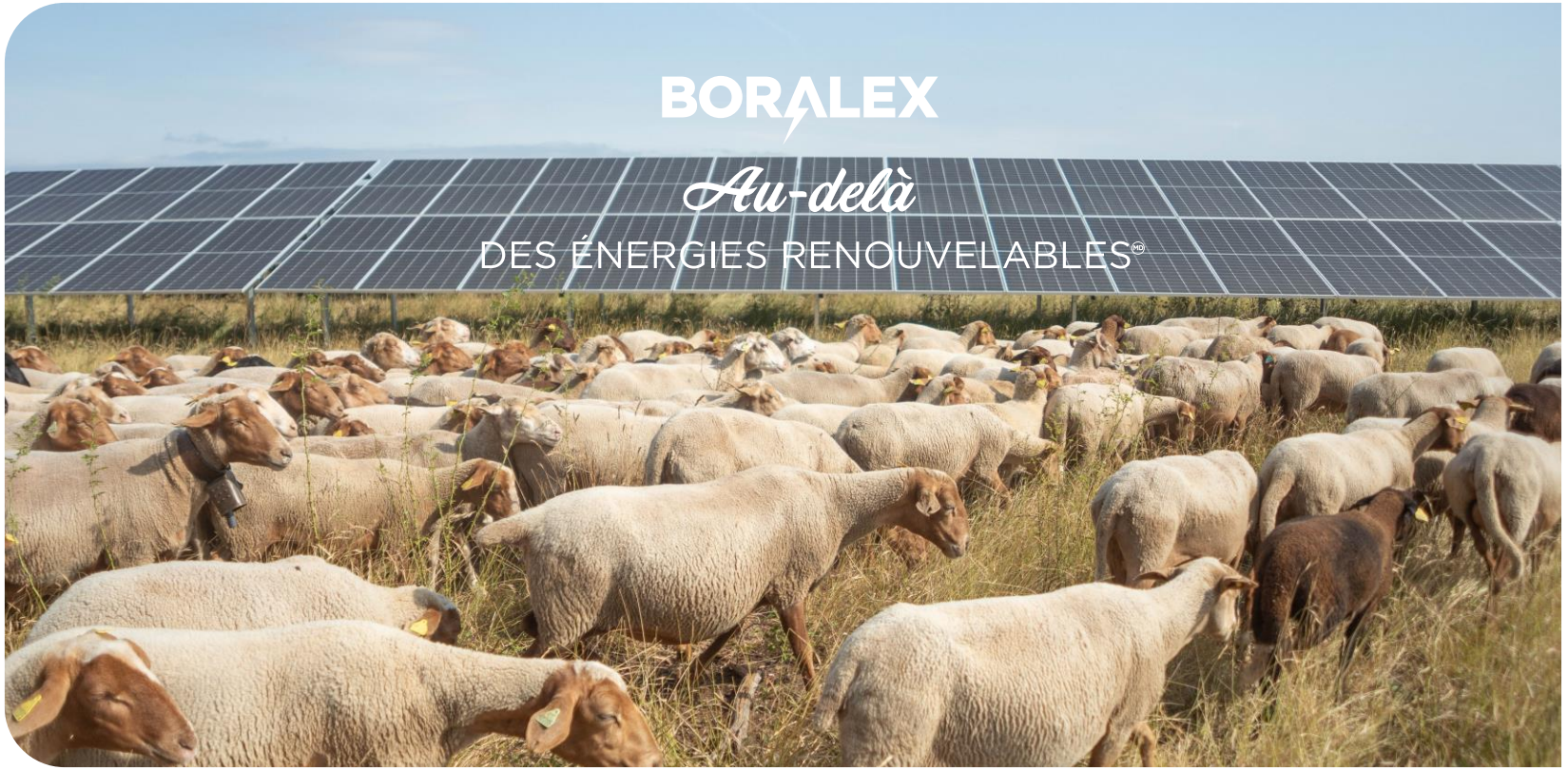

Projet agrivoltaïque « Les rives de Thouet »

Comité de projet – 24 septembre 2024

Commune de La Peyratte

Communauté de Communes Parthenay-Gâtine

Ville de Parthenay

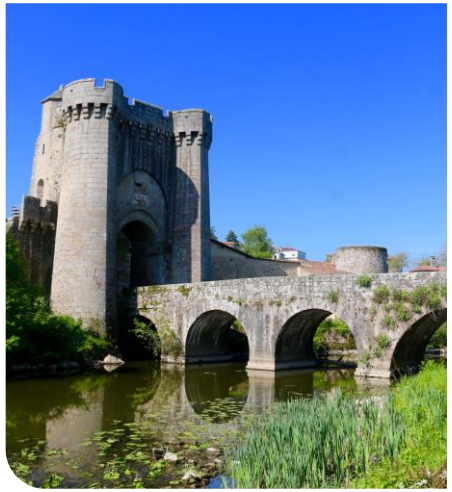

SOMMAIRE

1. Tour de table
2. Le projet agricole
3. Le projet agrivoltaïque
4. Les enjeux locaux
5. Partage de la valeur
6. Pourquoi Boralex ?

1) Tour de Table

Boralex : opérateur intégré

- Acteur présent sur toute la chaine de valeur
- Propriétaire de nos actifs avec des centres de maintenance à moins de 2h de nos parcs

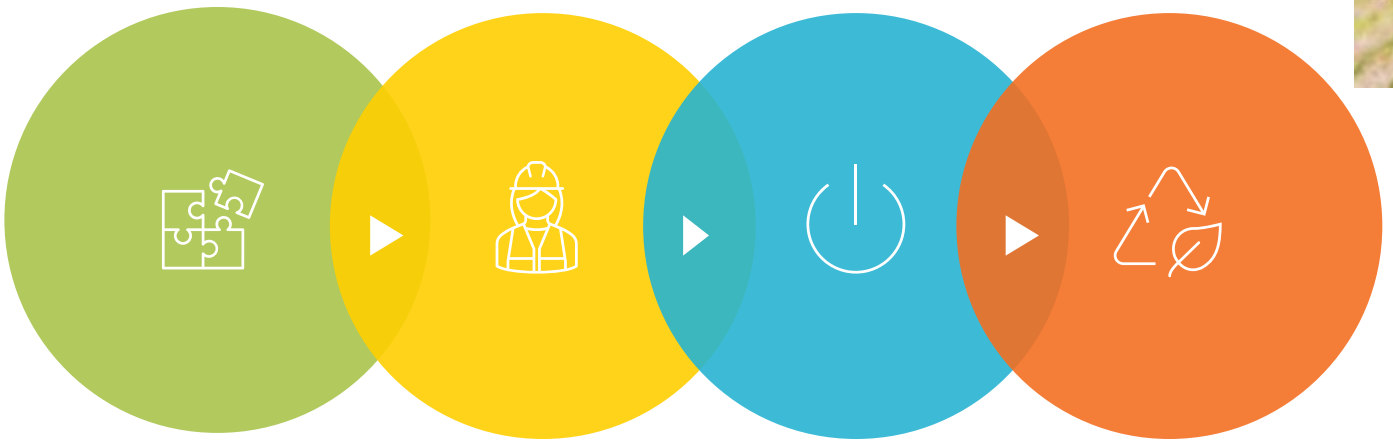

Boralex en France

- **Leader** dans les EnR avec **25 ans d'expérience**
- **1er producteur** éolien indépendant en France
- **1,4 million personnes** alimentés en électricité renouvelable par nos parcs en 2023

Puissance d'actifs en service, détenus et exploités **1,3 GW**

Puissance d'actifs en développement (foncier sécurisé) **2,5 GW**

1 334 MW
938 MW
183 MW

16 AGENCES
+315 collaborateurs au cœur des territoires

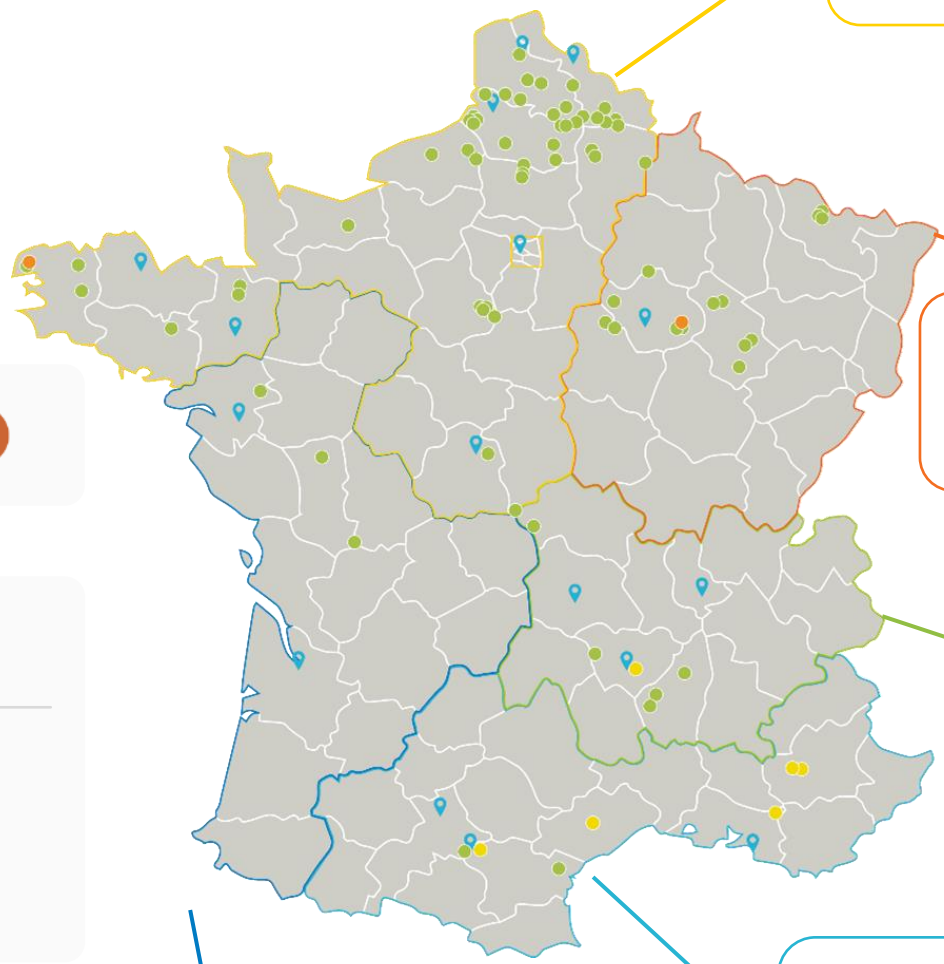

Nord-Centre-Ouest
- 41 parcs éoliens
- 730 MW

Est
- 14 parcs éoliens
- 1 actif de stockage
- 214 MW

Aura
- 5 parcs éoliens
- 1 parc solaire
- 136 MW

Sud-Ouest
- 3 parcs éoliens
- 64 MW

Sud
- 3 parcs éoliens
- 6 parcs solaires
- 77 MW

« Quand nous arrivons sur un territoire, nous devenons voisins. Restons-le. »
Nicolas Wolff, Vice-président et Directeur général Boralex, Europe

2) Le Projet Agricole

Le projet agricole

Les exploitants :

- Famille Bouillé : Joël (59 ans) et Jérémy (27 ans) associés
- Jérémy : salarié chez d'autres exploitants
- Transmission de père en fils depuis 1925
- 4e génération en 2023

L'exploitation :

Earl Bouillé : exploitation agricole de 80 ha

- 10 ha de céréales autoconsommées + 70 ha en prairie

  Elevage :

  - 280 brebis, race Brebis vendéenne labellisée
  - 40 vaches allaitantes naisseur/engraisseur
- Taux de chargement optimal à l'année :
  - Ovin 6 à 7 = 40 à 47 ha nécessaires
  - Bovin 0,8 à 1,4 = 29 à 50 ha nécessaires

70 ha à 97 ha nécessaires

Brebis Vendéennes de l'EARL Bouillé

Objectifs prochains :

- Installation de Jérémy à plein temps
- Pérenniser l'exploitation dans la durée
- Installation de points d'eau
- Installation d'un parking de déchargement

3) Le Projet Agrivoltaïque

Localisation

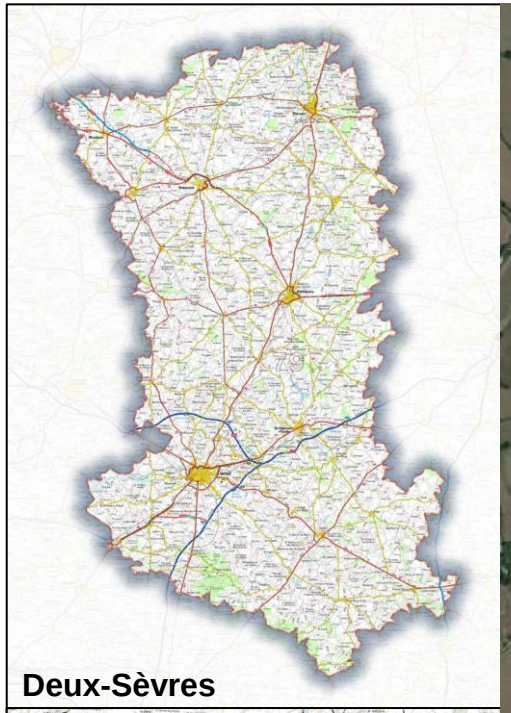

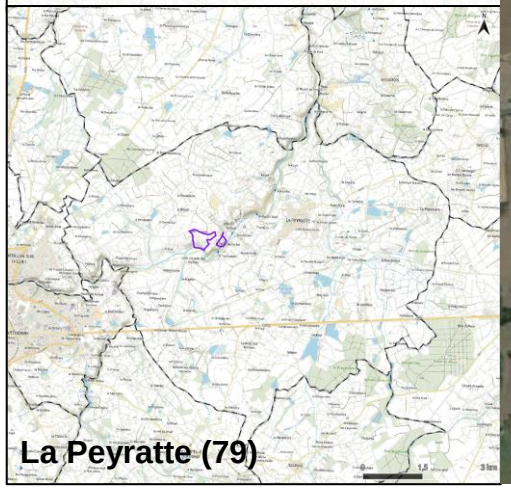

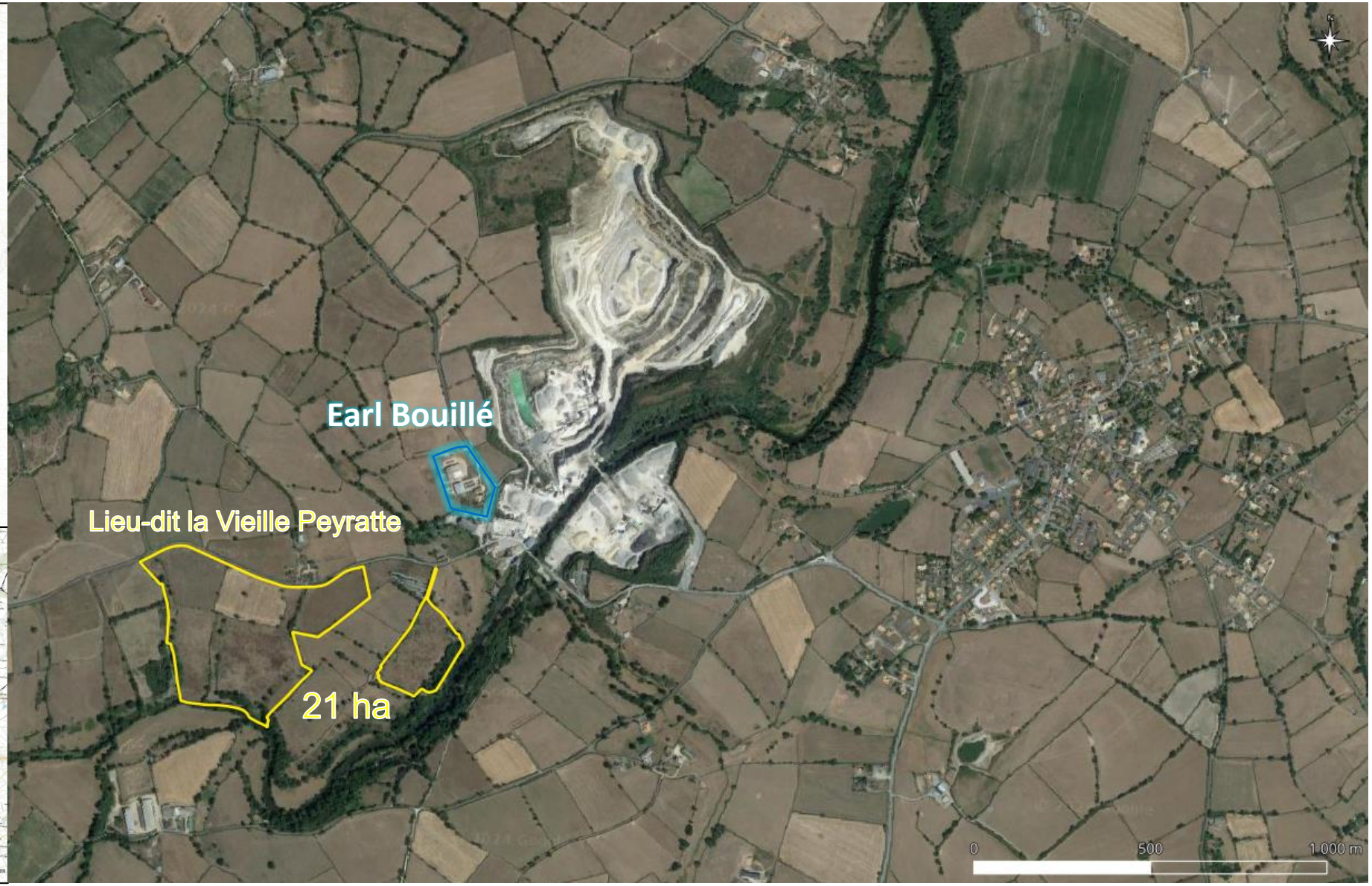

Choix du site

- Secteur à dominante de **prairies**
- Topographie propice dans l'ensemble, pentes au Sud
- Raccordement à proximité : 7 km (Parthenay)
- Maintien activité agricole locale
- Faible enjeu de voisinage

Intérêts d'un projet agrivoltaïque pour l'exploitation

- Amélioration du **bien-être animal** (ombrage)
- Amélioration de la **qualité de la prairie** avec l'apport des ombres portées
- Pérennité de l'exploitation :
  - Remise en culture de **parcelles en friche** ➔ Surfaces disponibles
  - Diversification des revenus
  - Mise à disposition à titre gratuit des parcelles

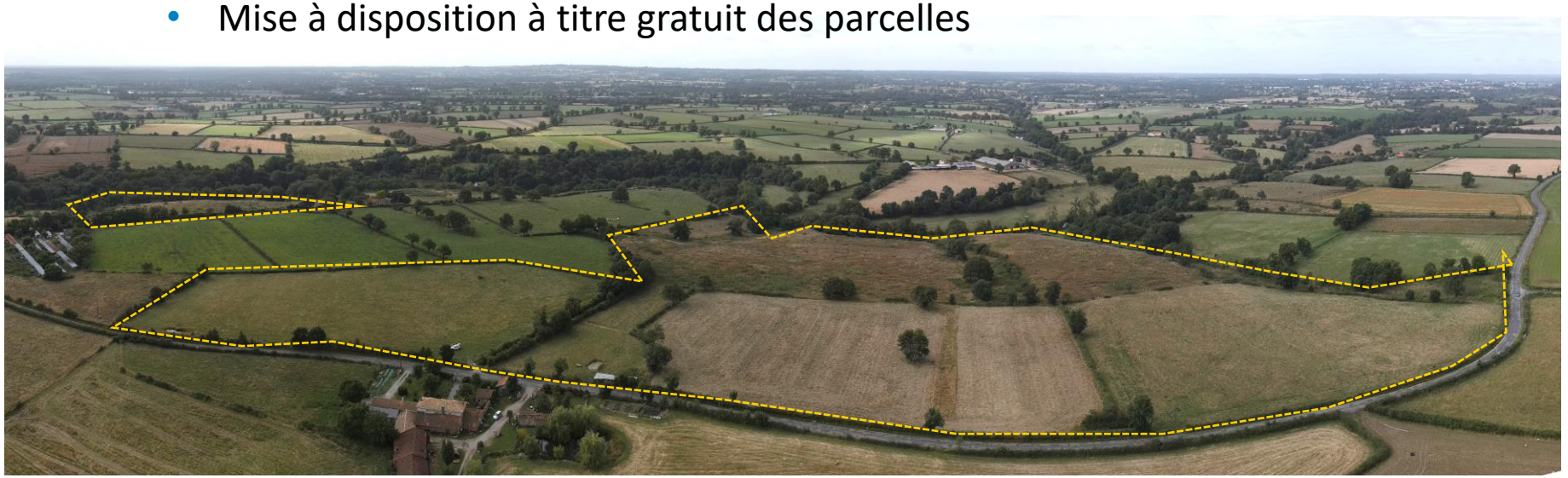

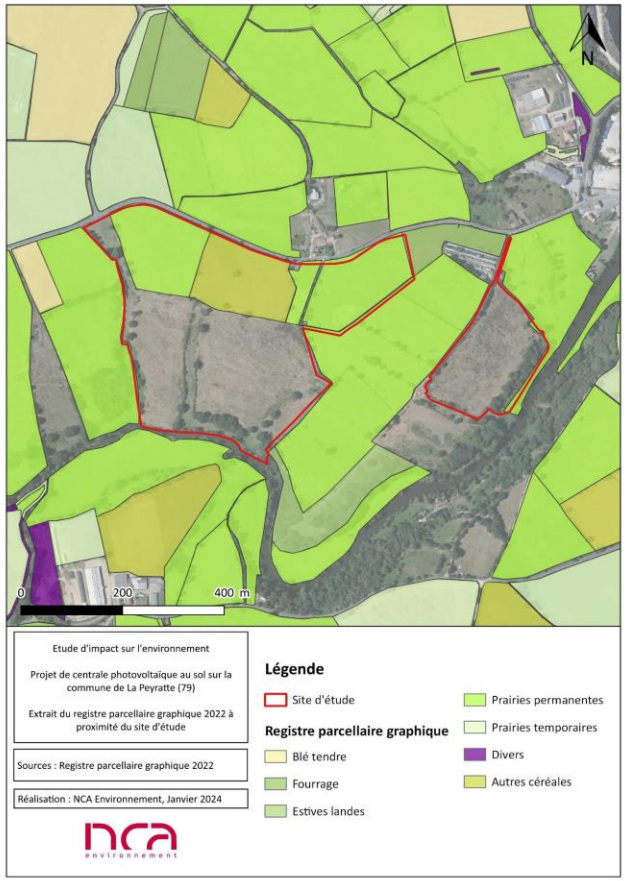

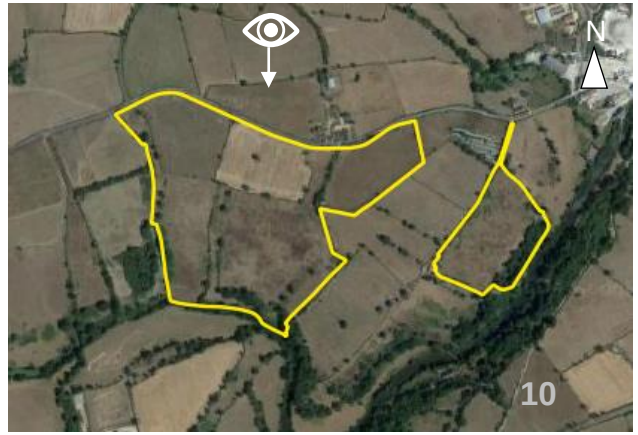

Etat du site

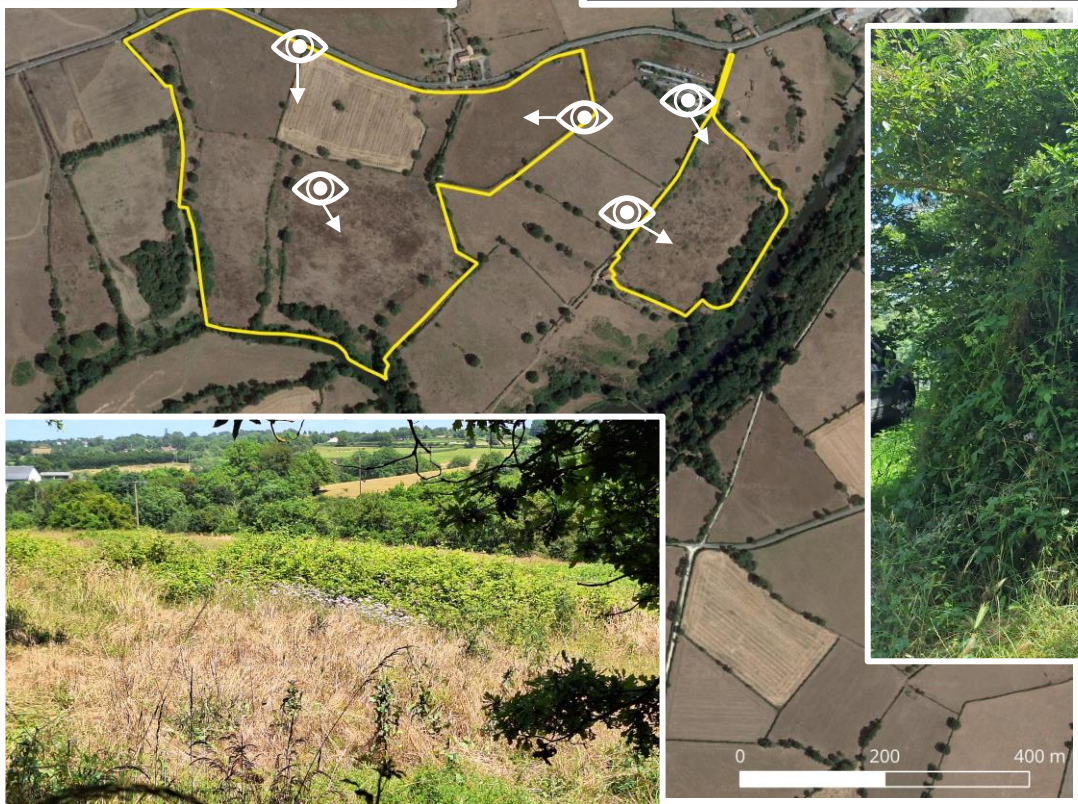

Planning prévisionnel de développement

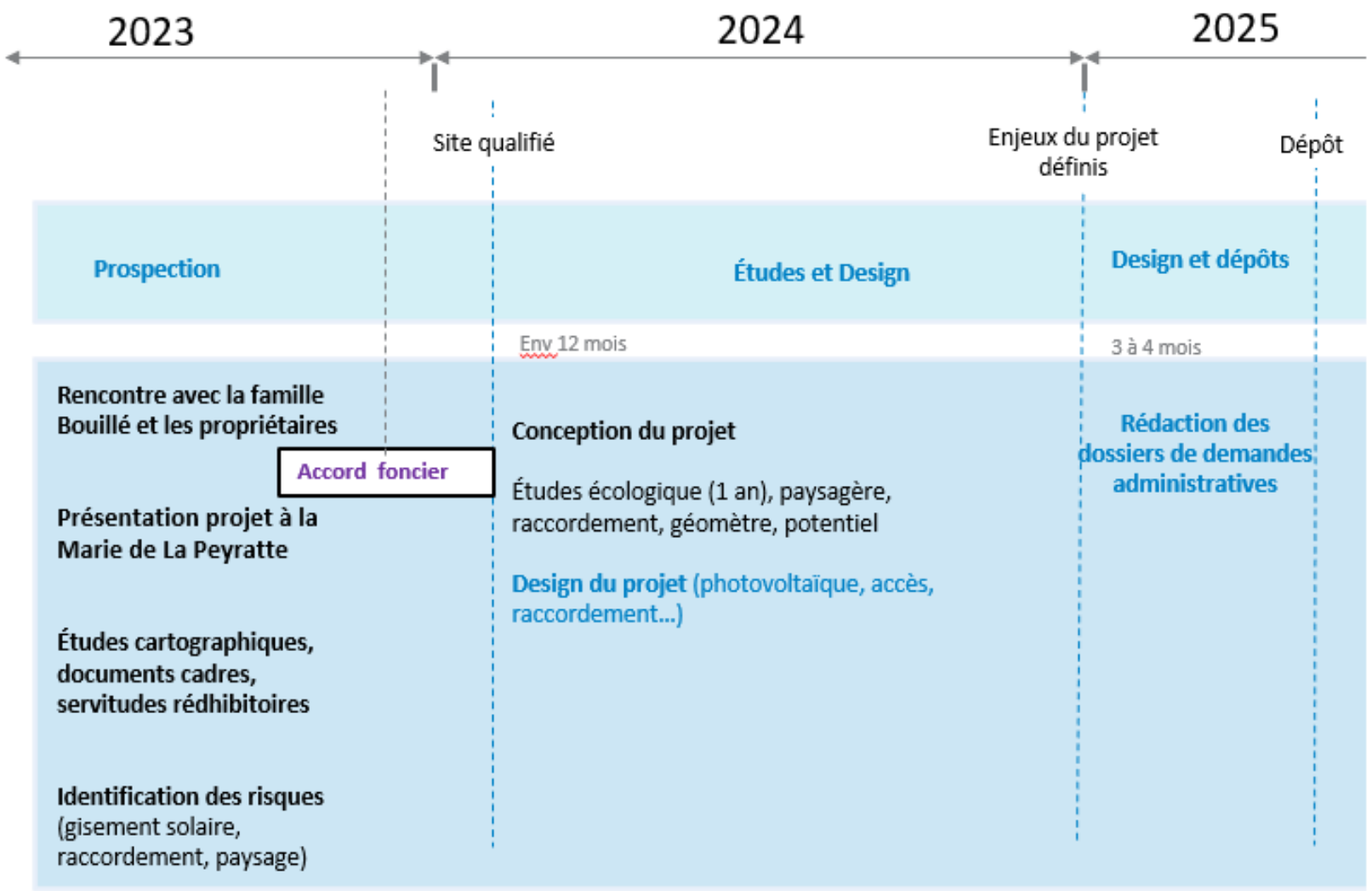

- Mise en service estimée : **2027**
- ***Ce planning n'est qu'à titre indicatif***

4) Les Enjeux Locaux

Un territoire de vallées et bocages

- Peu d'enjeux dans la majorité
- Secteur de paysage de vallée et de bocage, à préverser via :
  - La préservation des **structures bocagères** et arborées et de leurs rôles dans le bon fonctionnement agronomique, hydrologique et écologique de la zone ;
  - La préservation des **activités agricoles** et notamment le maintien des prairies et de leurs rôles dans le bon fonctionnement agronomique, hydrologique et écologique de la zone ;
  - La préservation de la **qualité paysagère** des coteaux de la vallée du Thouet, qui accueillent déjà d'autres activités de production.

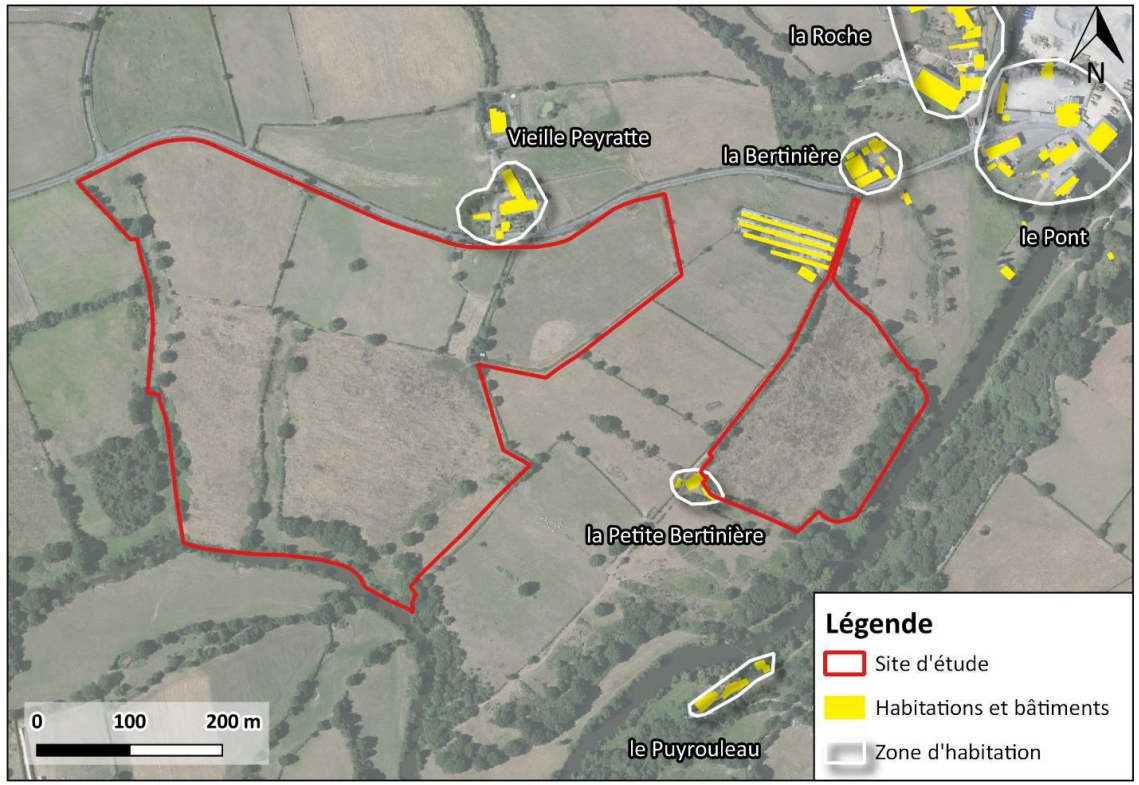

Étude paysagère en cours de finalisation

Échanges avec les voisins pour affiner le design du site

Patrimoine historique et naturel

Opportunité pour le territoire, possibilité de valoriser la biodiversité locale via :

- **TOURISME :**
  - Lien avec office du tourisme
  - Base de loisir (pique-nique, toilettes, etc.)
  - Prolongation parcours de randonnée

- **VULGARISATION :**
  - Sentier pédagogiques
  - Animation via associations locales
  - Installation de nichoirs
  - Panneaux vulgarisation

- **RESTAURATION DU MILIEU :**
  - Aménagement du Thouet pour faciliter la circulation de l'eau

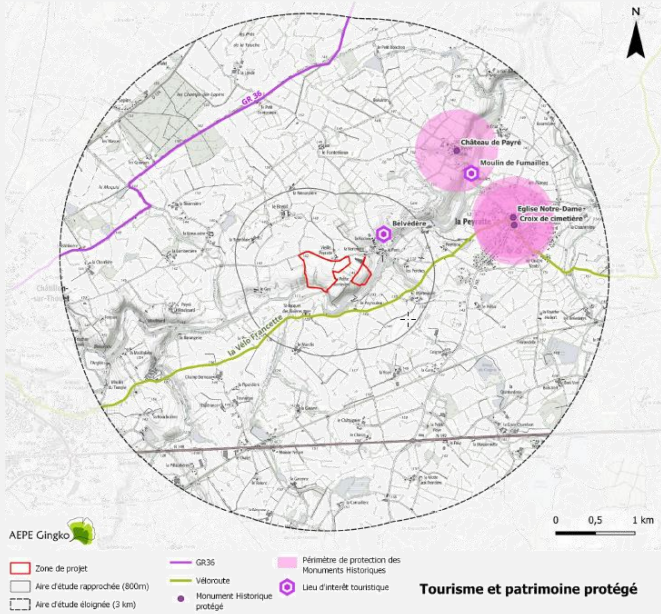

Photo 27 – Le moulin de Fumailles, patrimoine local sur le Thouet

Photo 28 – L'église classée de la Peyratte.

Environnement

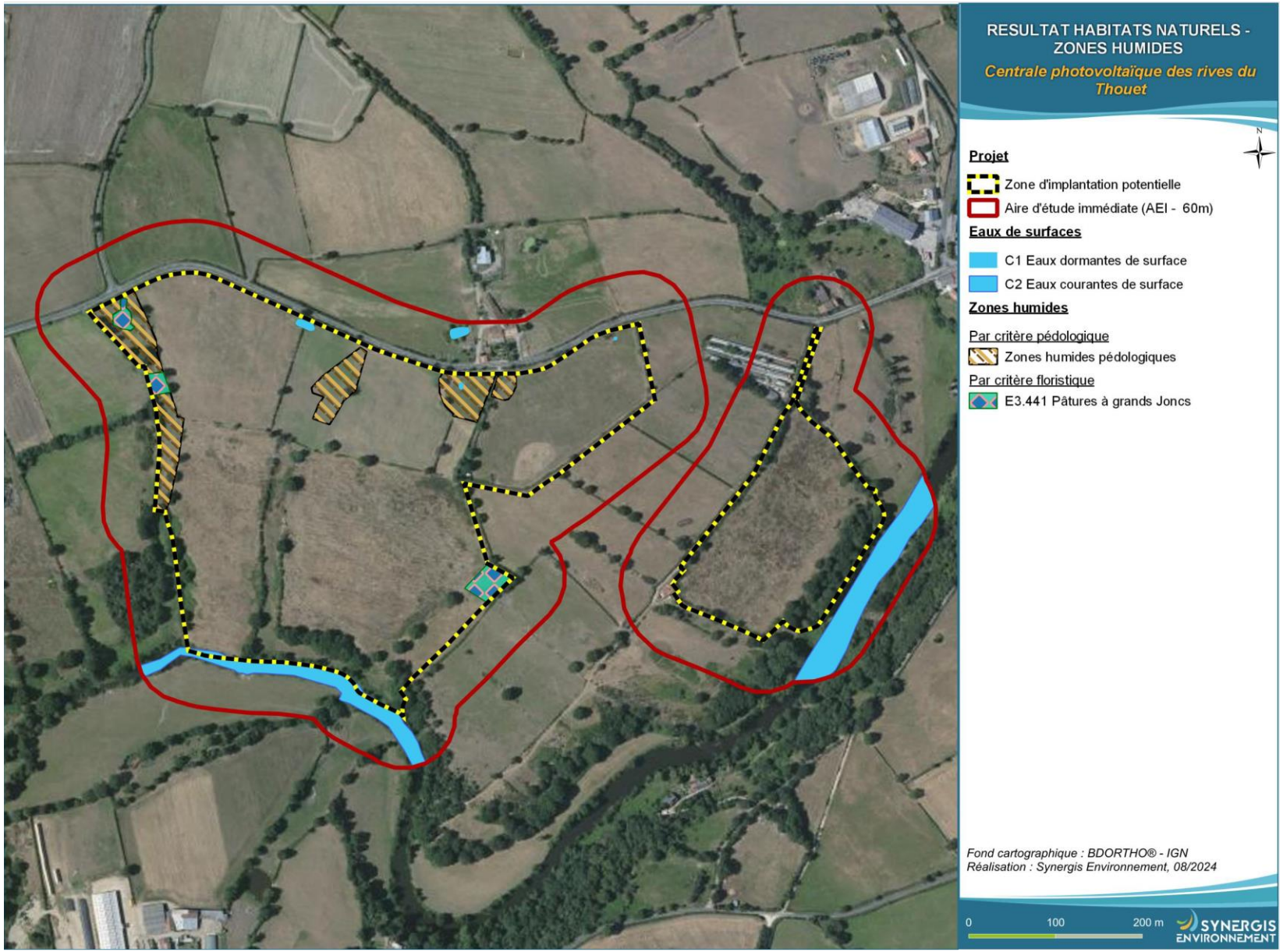

- Étude naturaliste en cours de finalisation

- Enjeux à prévoir autour des haies et des quelques zones humides

Contexte réglementaire local

DOCUMENT D'URBANISME

- Compatible avec l'objectif stratégique 2.3 du **SRADDET** « *Accélérer la transition énergétique et écologique pour un environnement sain* »

- **PLUi Parthenay-Gâtine** en élaboration. Mise en application en 2025

- **Zonage A du** PLU de La Peyratte. Sont autorisées « *Les installations et ouvrages nécessaires au fonctionnement des services publics ou d'intérêt collectif* » ➔ **Projet compatible avec les documents en vigueur**

- Projet de charte du **PNR de Gâtine Poitevine** : « *accompagner l'essor de l'agrivoltaïsme en s'assurant que l'agriculture reste l'activité principale, au cœur même de la démarche*. »

- PPRi du Thouet à proximité du site d'étude

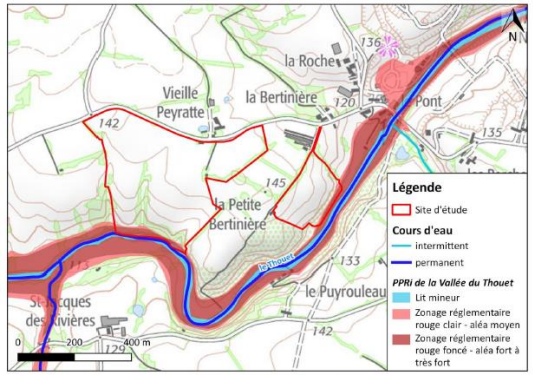

Figure 75 : PPRi du Thouet à proximité du site d'étude
(Source : Géorisques, DDRM79, IGN)

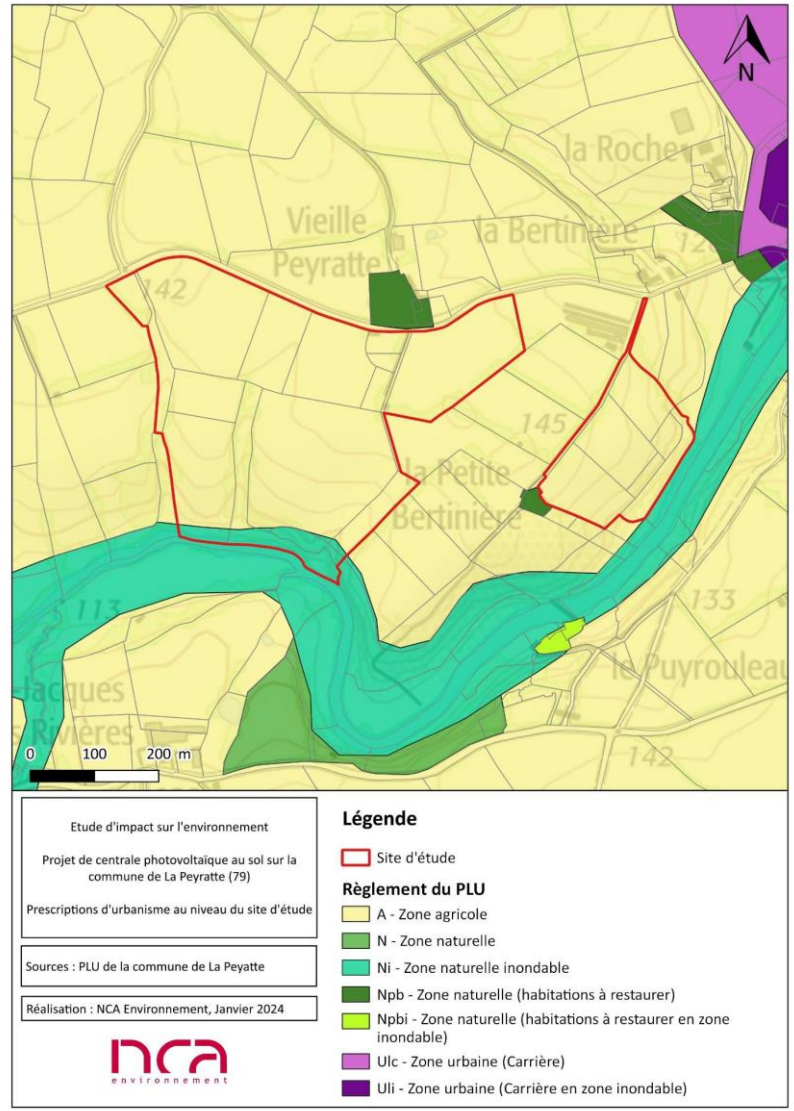

Contexte réglementaire national

Loi d'Accélération des Energies Renouvelables : mars 2023

- Définition de l'agrivoltaïsme : une production agricole réelle et pérenne ET une production solaire
- Obligation de répondre à 1 des 4 services identifiés : **amélioration du potentiel agronomique**, **protection contre les aléas**, **adaptation au changement climatique**, **bien-être animal**
- Cadrage des conditions de développement de projets : garanties financières, démantèlement, participatif, suivi de la production agricole

Décrets d'application paru le 8 avril 2024

- Détails de la définition de l'agrivoltaïsme
- Détail des services rendus
- Détails techniques : **taux de couverture** autorisée et méthode de calcul, surface zone témoin, fréquence des suivis agronomiques

Doctrine des Chambres d'agriculture :

- Projet de « Charte des bonnes pratiques agrivoltaïques en Deux-Sèvres »
- Charte photovoltaïque Nouvelle-Aquitaine

L’agrivoltaïsme chez Boralex

Synergie entre agriculture et production d’énergie

- Co-construction des **projets adaptés aux cultures et élevages**
- **Suivi du projet à chaque étape** par l’agriculteur : validation choix design
- **Accompagnement de l’agriculteur** dans ses projets : installation ou pérennisation de son exploitation
- **Convention agrivoltaïque agriculteur/Boralex** : engagements mutuels sur la durée du parc solaire
- **Convention de suivi par un organisme agricole indépendant** : vérification du maintien de l’activité agricole
- **Démantèlement prévu pour un retour à une parcelle agricole**

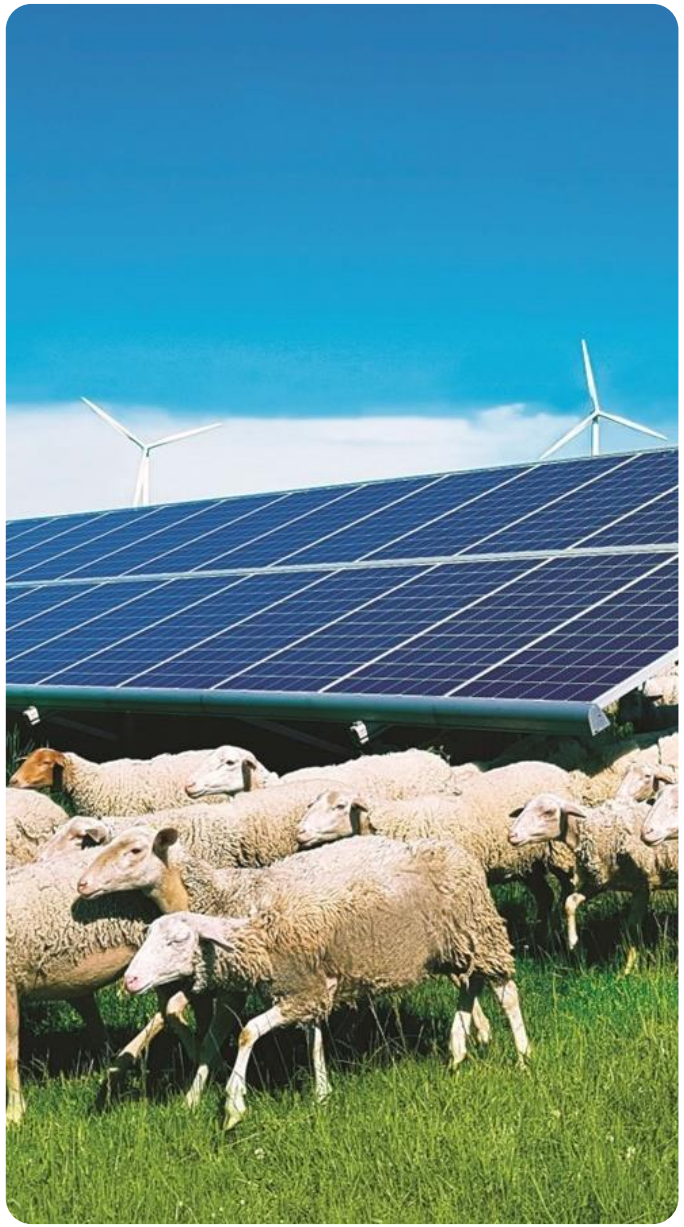

PARTENARIATS

- Sun’Agri projets agrivoltaïques dynamiques
  - Projet en **viticulture** et **arboriculture** en zone sud de France
- FNO FÉDÉRATION NATIONALE OVINE : Fédération Nationale Ovine
  - Charte de réalisation des projets solaires avec **élevage ovin**

PARTICIPATIONS ET CHARTES

- Signature de la **charte La Plateforme Verte** et participation à France Agrivoltaïsme

Accompagner l’éleveur

➢ **Boralex finance le développement de l’exploitation, exemples d’équipments :**

- Bergerie
- Des clôtures solides pour la protection du troupeau
- Clôtures mobiles à l’intérieur du parc solaire
- Abreuvoirs
- Parc de Contention
- Broyeur sous clôture

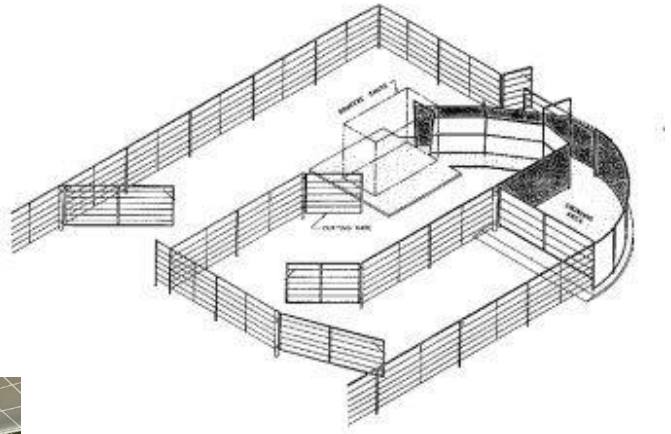

Conception

- **Design :**
  - Conservation des principales haies et zones humides
  - Conservation des rives de Thouet
  - Recul par rapport à l'habitation à la Petite Bertinière
- **Surface clôturée :** 21 ha
- **Raccordement :** poste source à Parthenay à 7 km
- **Puissance projetée :** 10,6 MWc
- **Production annuelle** : 11,6 GWh soit l'équivalent de la consommation électrique de 5 500 habitants (soit plus de la moitié des habitants de Parthenay)

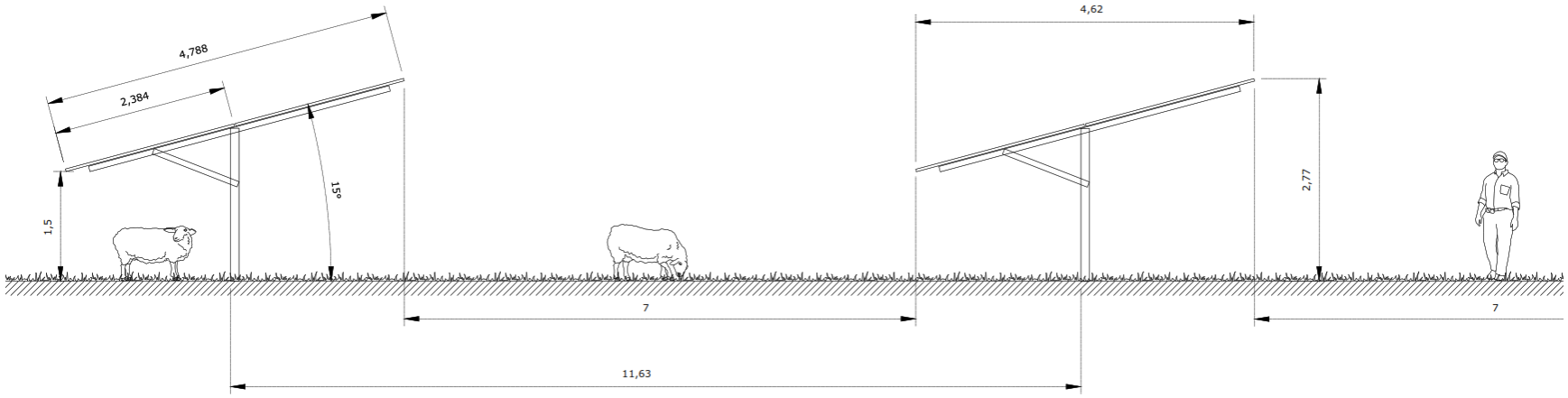

Cette implantation est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'évoluer selon les résultats des études

Résumé technique

11 600 MWh/an

Production annuelle du parc photovoltaïque

5 500 habitants

Nombre de français dont la consommation électrique serait couverte par la production du parc *(moyenne 2018 de 4 650 kWh / foyer / an sans distinction du système de chauffage ; taille moyenne du foyer égale à 2,2 personnes) [CRE 2018, INSEE 2013]*

180 Tonnes de CO2/an

Émissions de dioxyde de carbone évitées *[ADEME 2020]*

60 voitures

Nombre de véhicules particuliers émettant une quantité de CO2 équivalente à celle évitée par la production du parc photovoltaïque *(Voitures de 2012 roulant 15 000km/an) [ADEME]*

Concertation et planning

Développer des projets concertés avec les territoires d'accueil

Mise en place d'une stratégie de concertation et d'information spécifique à chaque projet

Adaptation aux spécificités de votre territoire

Dresser un diagnostic de territoire grâce aux études écologiques, naturalistes et paysagères.

Consultation des parties prenantes clés

Rencontrer les parties prenantes locales dans leur diversité *(administrations, société civile, syndicats...).*

Sensibilisation des riverains

Informer les riverains des étapes de développement et recueillir leurs impressions, avis et suggestions.

Facilitation de l'acceptation du projet

Accompagner dans la promotion et la valorisation du parc à travers le déploiement de divers outils de partage de la valeur.

Des outils de dialogue utilisés à chaque étape du développement du projet :

- Diffusion de supports de communication écrite, campagne d'informations en portes à portes
- Animation d'ateliers thématiques, organisation de permanences publiques
- Mise en place et animation de comités de suivi du projet
- Organisation d'événements de sensibilisation (visites de site, projections documentaires, exposition thématique)
- Association avec des structures locales pour favoriser l'ancrage du projet

S1 2023

- Signature des accords
- Présentation à la chambre d'agriculture
- Lancement des études

S2 2024

Lancement des études de faisabilité

S1 2025

Dépôt du PC

S2 2025

Instruction par les services de l'Etat

S2 2026

- Enquête publique
- Autorisation

S1 2027

Construction

Fin 2027

Mise en service

5) Partage de la valeur

Différents mécanismes

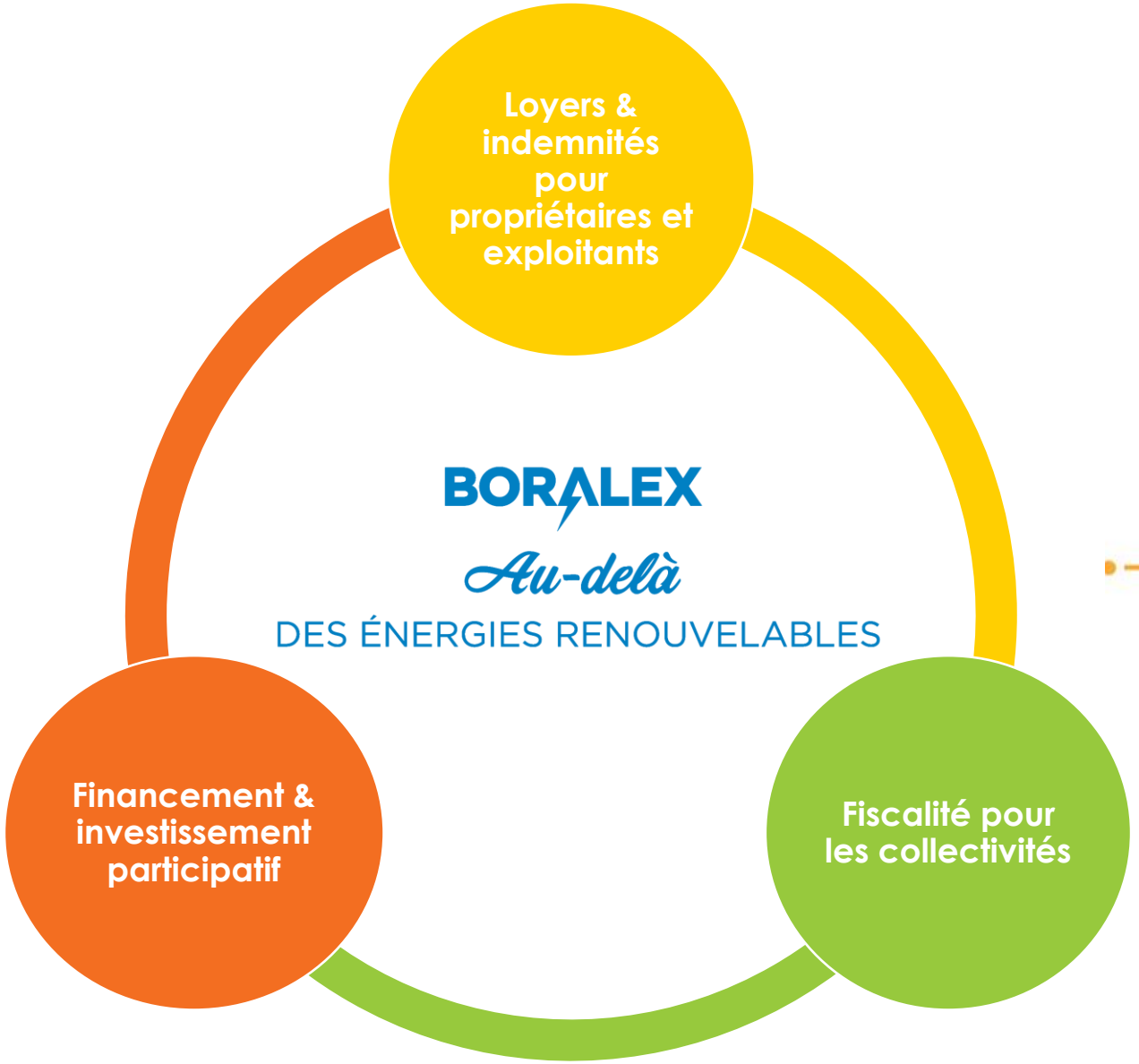

- **COLLECTIVITÉS**
  - Verser les recettes fiscales inhérentes à l'exploitation du site*
  - Associer le territoire via l'investissement participatif
- **RIVERAINS**
  - Vous proposer des solutions d'offre d'énergie verte
  - Vous associer via le financement participatif
- **PROPRIÉTAIRE / EXPLOITANT**
  - Assurer un loyer annuel proportionnel à la surface occupée par le projet (bail emphythéotique)
- **MONDE ECONOMIQUE**
  - Créer des emplois locaux lors de la construction du projet
  - Faire appel à des sous-traitants certifiés et qualifiés

Retombées Fiscales

	Retombées fiscales (1ère année d'exploit)			Taxe unique
	TFPB	CFE	IFER	TA
La Peyratte	1 900 €	-	6 400 €	9 100 €
CCPG	300 €	2 300 €	16 000 €	
Département Deux-Sèvres			9 600 €	13 700 €

	Retombées fiscales (20 ans d'exploit)			Taxe unique
	TFPB	CFE	IFER	TA
La Peyratte	44 800 €	-	150 900 €	9 100 €
CCPG	7 100 €	54 200 €	377 400 €	
Département Deux-Sèvres			226 400 €	13 700 €

Retombées fiscales sur 20 ans pour la commune : 204 800 €

Retombées fiscales sur 20 ans pour la CCPG : 438 700 €

L'investissement participatif chez Boralex

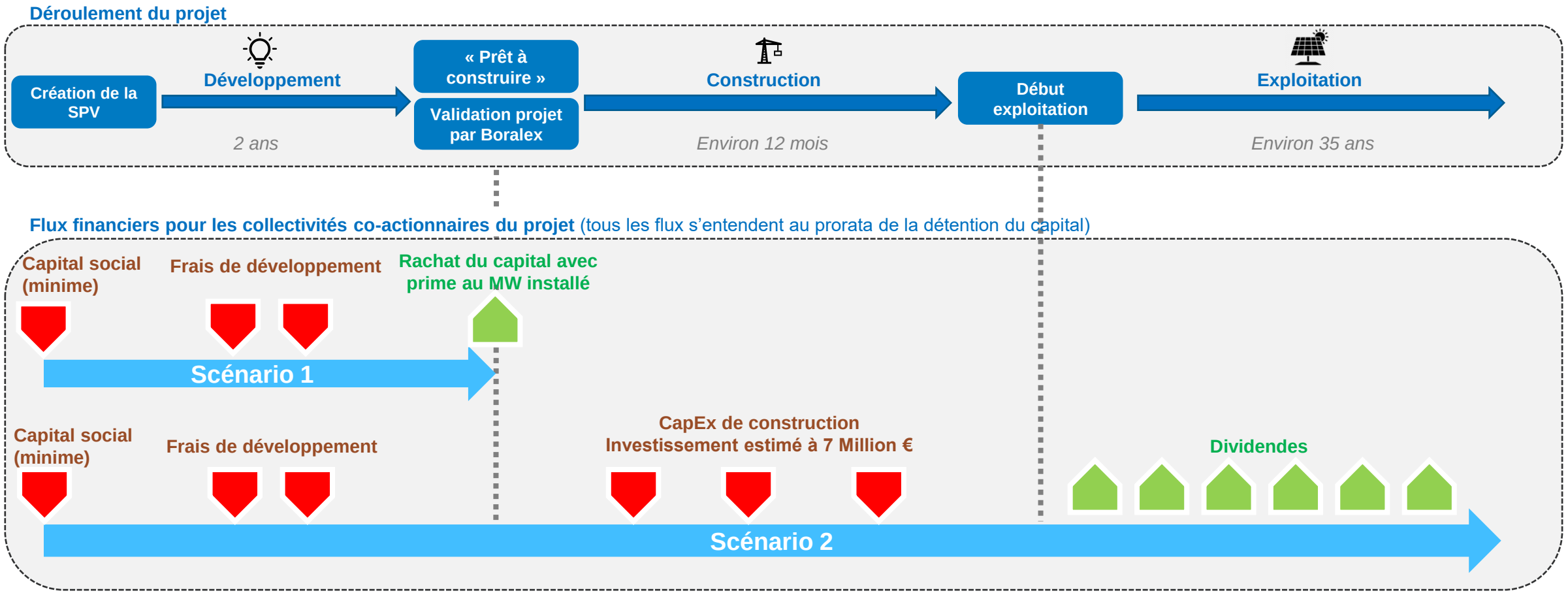

1) Envoi du courrier par Boralex à la Peyratte et la CCPG pour leur proposer de participer au capital du projet
2) Présentation de l'offre détaillée en octobre

6) Pourquoi Boralex ?

Responsabilité Sociétale d'Entreprise

G
GOUVERNANCE

- Gouvernance d'entreprise responsable
- Ethique des affaires et des comportements
- Approvisionnement responsable

GOLD 2023 ecovadis Sustainability Rating

Médaille d'or **EcoVadis** pour sélectionner fournisseur basée sur une vingtaine de critères répartis en quatre thèmes :

- l'environnement
- l'aspect sociétal
- les droits de l'Homme
- l'éthique et les achats responsables

La Plateforme Verte
Un contre-la-montre planétaire

Boralex est Adhérente à **la Plateforme Verte**

Objectif : l'accélération des projets au service de la transition énergétique via la promotion de modes de structuration et de financement **fiables** et **durables**.

Responsabilité Sociétale d'Entreprise

S
SOCIÉTÉ

Inclusion, diversité et égalité des chances

Concertation et implication des communautés locales et des territoires

Santé et sécurité

- Centrale solaire « **La Clé des Champs** » en Haute-Loire mis en service en 2022
- Proposition aux citoyens d'apporter 40% des fonds propres soit environ 800 000 €
- Un **grand succès** avec 844 000 € collecté en trois semaines via notre partenaire enerfip

« La Clé des Champs est un projet d'avenir porteur d'un point de vue environnemental. Ce parc photovoltaïque permettra de fournir 10% de la production électrique de l'agglomération du Puy-en-Velay en énergie verte. La levée de fonds pour ce projet a rencontré un vif succès et prouve l'engouement de nos habitants pour convertir notre territoire aux énergies renouvelables »

Michel Joubert
Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

E
ENVIRONNEMENT

- Utilisation responsable des ressources
- Biodiversité
- Adaptation aux changements climatiques
- Émissions de gaz à effet de serre

créateur de forêt

Décembre 2021

Partenaire de Boralex depuis 2021.

Financement d'un projet de reboisement à Plaine-d'Argenson (79) :

- 2 ha reboisé avec 30 essences
- Un refuge de nature au sein d'un secteur agricole
- Un écosystème forestier préservé sur 99 ans
- Créateur de Forêt x Boralex

Juillet 2023

Contact

Océane Ricau
Cheffe de projet
06 16 87 24 66
oceane.ricau@boralex.com

Rodolphe DANJOU
Développeur territorial
06 86 60 07 35
rodolphe.danjou@boralex.com

Lord SEIF
Chef de projet
06 70 58 23 60
lord.seif@boralex.com